

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023

PROCES-VERBAL

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine dûment convoqué par Monsieur Francis BRETON, Maire, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Francis BRETON, Maire de Saint-Philbert-de-Bouaine.

Date de convocation du Conseil Municipal : quatorze mars deux-mille-vingt-trois

Étaient présents :

Francis BRETON, Sylvie RASSINOUX, Hubert CORMERAIS, Sandrine BLUTEAU, Pierre CHATELIER, Annabelle ZAKI, Marie-Thérèse GABORIAU, Philippe RENAUD, Carole JOSNIN, Jean-Jacques DENIAUD, Marie-Laure GRIMAUD, Anthony BAUDRY, Gilles CASSARD, Elise DEBIEN, François MORNET, Patricia LEGUET, Nicole OLIVIER, Gladys PATRON, Stéphane VIELVOYE.

Étaient absents excusés :

Philippe MICHAUD (pouvoir donné à Philippe RENAUD),
Paulette BOURMAUD (pouvoir donné à Gilles CASSARD),
Olivier MINEAU.

Étaient absents :

Cédric DUCHENE.

Gilles CASSARD est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 février 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal en date du 20 février 2023.

2. Débat d'orientation budgétaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire expose qu'en vertu de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu à débat au Conseil.

L'assemblée délibérante doit prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote.

D'autre part, l'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire :

« Chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- 1. l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- 2. l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes ».

Les éléments de contexte budgétaire national et local, la situation de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine ainsi que les orientations budgétaires pour 2023, sont retracées dans la note de synthèse présentée en séance.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2023 lors de la séance du conseil municipal du 20 mars 2023,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

3. Finances - subventions 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances du 06 mars 2023,

Monsieur le Maire proposera de délibérer sur les demandes de subventions adressées à la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine et pour lesquelles les demandeurs ont fourni un dossier complet.

Monsieur Le Maire précisera en séance le montant total de l'enveloppe affecté à ces subventions dont les crédits non affectés,

	VERSE 2022	DEMANDE 2023	PROPOSITION DE LA COMMISSION
Phil'Mélodie	600,00 €	420,00 €	420,00 €
Les comédiens de l'Issoire	100,00 €	500,00 €	250,00 €
Production Vidéo Philbertine		500,00 €	200,00 €
Ecole musique Bignon			20,00 €
Association Gestion Restauration Scolaire (AGRS)	15 000,00 €	48 600,00 €	20 000,00 €
Amicale Laïque Philbertine	1 500,00 €		1 500,00 €
Association des Parents d'Elèves APEL	1 500,00 €		1 500,00 €
OCE (participation pédagogique 25€/enfant)	4 875,00 €		5 000,00 € Montant défini en application de la délibération relative aux attributions scolaires
APEL (participation pédagogique 25€/enfant)	5 900,00 €		5 875,00 € Montant défini en application de la délibération relative aux attributions scolaires
OGEC (contrat association, participation frais fonctionnement)	153 664,32 €		Montant défini en application des délibérations relatives au coût de fonctionnement par élève et du contrat d'association*
Familles rurales - Centre d'Accueil périscolaire Les P'tits Loups	90 000,00 €	122 500,00 €	122 500,00 €
Halte-garderie "les petites fripouilles"	20 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
	110 000,00 €		152 500,00 €
Comité des Fêtes		1 000,00 €	1 000,00 €
	0,00 €		1 000,00 €

COS intercommunal	455,00 €		630,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers		500,00 €	500,00 €
C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)	7 200,00 €		7 000,00 €
Club de l'Amitié du 3ème Age	500,00 €	600,00 €	300,00 €
	8 155,00 €		8 430,00 €
Eveil Basket-Ball	1 000,00 €	2 000,00 €	1 740,00 €
Eveil Mouv Danse	760,00 €	1 020,00 €	820,00 €
Eveil Football	1 546,88 €	2 000,00 €	1 556,40 €
Éveil Ping-Pong	440,00 €	500,00 €	300,00 €
Eveil philbertin	1 500,00 €	1 950,00 €	1 500,00 €
Eveil Badminton			
Tennis	320,00 €	500,00 €	320,00 €
L'Alouette Philbertine (gymnastique d'entretien)	100,00 €	100,00 €	100,00 €
FUTSAL	100,00 €		100,00 €
FITNESS FORME PHILBERTIN		400,00 €	400,00 €
AJA Montaigu	340,00 €		480,00 €
Vélo Loisirs	100,00 €		100,00 €
PHOENIX FITNESS Corcoué sur logne	220,00 €	400,00 €	200,00 €

* A titre indicatif : le montant des subventions versées en 2023 est estimé à ce jour à 154 748.16 euros pour l'OGEC,

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de l'attribution des subventions présentées en séance,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer une convention de subvention avec l'association Familles Rurales,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer une convention de subvention avec l'association Les Petites Fripouilles,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute décision et signer tous documents nécessaires à l'exécution de délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21H50

Le Président de séance



Francis BRETON

Le Secrétaire de séance



Gilles CASSARD